

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le dix février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON et GONNET Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absente excusée : Madame RENON

Convocation et affichage : 04/02/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

Objet : FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DE VALBELLE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE- APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la fourniture de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire de l'école primaire est assurée par l'EREA (Région Sud) jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Dans le cas où une nouvelle convention entre la Commune et l'EREA ne serait pas signée avant le 15 mars 2025, il serait alors lancé un appel d'offre auprès d'entreprises privées.

Précédemment, le Conseil Municipal a adopté la convention de groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison chaude pour les Communes de Bevons, Noyers sur Jabron et Valbelle, le coordinateur de ce groupement étant assuré par le Maire de la Commune de Noyers sur Jabron.

Il s'agit donc d'autoriser le lancement de la procédure de marché public dès que cette convention sera signée par l'ensemble des adhérents.

Pour information, une proposition de cahier des charges a été transmise préalablement aux Conseillers Municipaux afin d'en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise, dès la signature des trois adhérents à la convention du groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison chaude, le coordinateur a engagé l'appel d'offre pour ce marché.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 13 février 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

